LISTE ANNOT 2014

ANNOT, le 19 avril 2013











Madame, Monsieur,

Nous vous exposons ci-après notre vision sur 2 enjeux cruciaux pour notre territoire :

1 - Quel avenir pour l'intercommunalité ANNOT – ENTREVAUX ?

L'avenir de notre territoire passe, sans aucun doute, par un <u>élargissement de</u> <u>l'intercommunalité</u>. Alors que le schéma de coopération intercommunale des Alpes-de-Haute-Provence a avalisé une fusion des communautés de communes du Pays d'ENTREVAUX et de Terres de Lumière, les communes et la communauté de communes du Pays d'ENTREVAUX ont toujours milité pour un élargissement vers les Alpes-Maritimes, avec les cantons de PUGET-THENIERS et GUILLAUMES.

La situation est aujourd'hui bloquée, parce que l'ensemble des communes et la communauté de communes du Pays d'ENTREVAUX s'est prononcé contre un périmètre ANNOT – ENTREVAUX, tandis que l'ensemble des communes et la communauté de communes Terres de Lumière ont voté pour ce périmètre.

La Préfète se trouve donc devant un dilemme : soit prendre acte de la majorité de délibérations en faveur du périmètre, et décider de la fusion, qui pourra prendre effet le 1^{er} janvier 2014, soit considérer que, face à une opposition aussi forte de tout le territoire Entrevalais, <u>le statu quo s'impose</u>.

Dans le premier cas, la décision sera vécue comme une profonde injustice du côté d'ENTREVAUX et la nouvelle communauté de communes naîtra dans la douleur.

Dans le second cas, les élus issus du prochain scrutin municipal de mars 2014 pourront travailler sur le meilleur projet pour ANNOT et ENTREVAUX.

<u>Notre projet</u> consiste à donner la parole aux citoyens de notre canton pour qu'ils s'expriment sur ce qu'ils estiment être leur bassin de vie. Dans la foulée, nous travaillerons avec les élus Entrevalais, sur un processus de fusion des 2 communautés de communes du pays d'ENTREVAUX et de Terres de Lumière, avec la communauté de communes du Var, réunissant les territoires de PUGET-THENIERS, GUILLAUMES et de l'ESTERON pour partie.

En cas d'accord, nous demanderons, ensemble, que ce projet soit pris en compte dans les schémas de coopération intercommunale des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence, dont la révision doit intervenir dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux, soit entre mars 2014 et mars 2015.

Dans cette grande <u>intercommunalité de projet</u> de plus de 10.000 habitants, la gouvernance sera suffisamment large pour éviter toute querelle de clocher et permettre des travaux et des débats sereins, entièrement tournés vers l'intérêt général des populations. De surcroît, ce territoire disposera de moyens suffisants pour répondre aux besoins des habitants, tant pour les **équipements**, que pour les **services publics**, dans les domaines de l'**éducation**, de la **santé**, de la **culture**, de l'**emploi**, du **logement**, sans oublier le **cadre de vie** et la **préservation de l'environnement**.

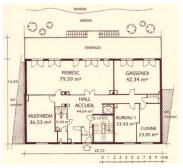
Campus Platon:



Vue côté Vaïre



Vue Place du Germe



Niveau 0



Niveau 1



Niveau 2



Niveau 3

2 – Quelles actions pour consolider l'offre de santé de proximité et pour les personnes âgées du canton ?

Le canton d'ANNOT est un <u>espace de santé de proximité (ESP) classé « fragile »</u> par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le schéma régional d'organisation des soins (SROS), comme d'ailleurs tous les cantons voisins du nôtre : ceci signifie qu'en raison du faible nombre de médecins généralistes, notre territoire est soumis à un risque de désertification médicale.

Ce classement ouvre droit à d'importantes aides financières pour les communes et intercommunalités qui proposent des solutions adaptées (article L1434-7 du code de la santé publique).

Il s'agit, en l'occurrence, de <u>consolider l'offre de soins</u> en créant des conditions favorable à l'installation des praticiens pour tous les besoins de la population, y compris s'agissant de l'accueil des personnes âgées.

Notre projet consiste à acquérir le Campus Platon au meilleur prix pour y réaliser :

- 2 niveaux d'appartements adaptés pour l'accueil de personnes âgées
- 2 niveaux de locaux mis à disposition des praticiens locaux qui souhaitent s'y installer, mais aussi dédiés à l'administration, à l'accueil, et à l'animation du lieu qui restera ainsi ouvert sur l'extérieur.

Pour mener à bien ce projet, sur lequel nous travaillons depuis près de 2 ans déjà, nous réaliserons les études de transformation des lieux dans les semaines qui suivront l'élection municipale, afin d'être en mesure de présenter le projet au débat public, et d'engager dans l'été les dossiers de financement, et plus particulièrement les demandes de subvention.

Un compromis de vente sera proposé au propriétaire du Campus, afin d'assurer la réussite du projet, et d'éviter d'engager des frais hasardeux.

Dès que le financement sera « bouclé », les marchés de travaux seront lancés et les locaux mis en service dans la foulée.

Ce projet est susceptible de bénéficier de plusieurs sources de financement : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) allouée par le Préfet chaque année, les aides de la Région, et de l'ARS pour la partie médicale.

Nous n'omettrons pas d'adresser des demandes de financement au conseil général qui devrait favoriser ce type de solution qui représente un bon compromis entre la maison de retraite médicalisée, onéreuse, et le domicile où on ne peut plus rester.

Il est incompréhensible que la municipalité actuelle n'ait pas encore engagé un projet de ce type, le Campus étant disponible depuis plusieurs années déjà.

Pour nous en tout cas, <u>ce projet sera prioritaire</u>, en raison du risque de désertification médicale, mais aussi parce que les personnes âgées du canton ne bénéficient d'aucune proposition d'hébergement adapté à leurs besoins.

Philippe RIGAULT